



Communiqué

04.05.2016

Le ministère de l'Égalité des chances et le CNFL lancent une ligne d'appel gratuite pour les élections communales de 2017

En mars 2016, le ministère de l'Égalité des chances a lancé une nouvelle campagne de mobilisation visant à augmenter la part du sexe sous-représenté dans le domaine de la politique.

Le but de la campagne est d'informer la population du Grand-Duché sur la sous-représentation actuelle des femmes dans les conseils communaux et de motiver d'avantage de femmes à s'engager en politique, surtout en vue des prochaines élections communales en 2017.

La campagne s'étend sur 18 mois et se décline en plusieurs phases pour informer, mobiliser et soutenir les futur(e)s candidat(e)s sur les listes électorales.

Un numéro d'appel gratuit pour les personnes intéressées et candidat(e)s potentiel(le)s aux élections communales

Afin d'informer les candidat(e)s potentiel(le)s et de les accompagner dans leurs démarches, le ministère de l'Égalité des chances a décidé de lancer, en étroite collaboration avec le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL), une ligne d'appel gratuit sous le numéro

+352 8002 7722

Le numéro d'appel s'adresse, de manière prioritaire, mais non exclusive, aux femmes qui se posent des questions concernant leur éventuelle candidature pour les élections communales de 2017.

Les gens intéressés pourront y trouver des réponses à toutes leurs questions en rapport avec la candidature aux élections comme, par exemple, quelles étapes administratives sont à respecter dans quels délais en vue de postuler une candidature.

La ligne d'appel, opérée par le CNFL, est ouverte les lundis, mercredis et vendredis, chaque fois de 11h30 à 13h30 heures.

Pour toutes questions en dehors de ces heures, un répondeur est actif.

En plus, a été mis en place la possibilité d'envoyer un courriel à info-hotline@mega.etat.lu.

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site internet www.votezegalite.lu

Communiqué par le ministère de l'Égalité des chances